

**SITUATION ANNUELLE DE AXIS TRESORERIE SICAV
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 31 mars 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESORERIE SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2009, en des obligations émises par l'UIB à raison de 12,01%. Cette situation est en dépassement de la limite de 10% de l'actif net, fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Mai 2007. Ils s'élèvent à 250 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2- Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit en dinars:

	Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme (Jetons de présence)	1 679	4 015
Total	1 679	4 015

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31-12-2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	24 111 448	21 252 306
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 038 060	1 602 288
Obligations et valeurs assimilées		23 073 388	19 650 018
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 714 722	11 954 238
Placements monétaires	4.3	9 784 144	11 214 126
Disponibilités		930 578	740 112
AC4 Autres actifs		1 417	13 687
TOTAL ACTIF		34 827 587	33 220 231
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		35 236	28 428
PA2- Autres créditeurs divers		34 900	24 209
TOTAL PASSIF		70 136	52 637
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.5	33 467 486	31 904 713
CP2- Sommes distribuables		1 289 965	1 262 881
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		279	239
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 289 686	1 262 642
ACTIF NET		34 757 451	33 167 594
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 827 587	33 220 231

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 495 091	1 461 123
Dividendes		276 016	167 471
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 219 075	1 293 652
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	405 962	335 629
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 901 053	1 796 752
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-352 945	-323 908
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 548 108	1 472 844
CH-2 Autres charges	4.7	-66 368	-58 744
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 481 740	1 414 100

PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	-192 054	-151 458
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 289 686	1 262 642
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	192 054	151 458
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21 610	-15 432
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	227 959	231 847
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 731 309	1 630 515

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 731 309	1 630 515
Résultat d'exploitation	1 481 740	1 414 100
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21 610	-15 432
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	227 959	231 847
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-1 638 630	-1 257 372
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 497 179	3 151 815
a / Souscriptions	177 857 441	204 203 514
Capital	171 659 002	197 255 474
Régularisation des sommes non distribuables	114 835	-16 143
Régularisation des sommes distribuables	6 083 604	6 964 183
b / Rachats	-176 360 262	-201 051 699
Capital	-170 325 114	-193 956 752
Régularisation des sommes non distribuables	-135 519	-53 943
Régularisation des sommes distribuables	-5 899 629	-7 041 004
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 589 858	3 524 958
ACTIF NET		
en début de période	33 167 594	29 642 636
en fin de période	34 757 452	33 167 594
NOMBRE D'ACTIONNAIRES		
en début de période	311 372	279 030
en fin de période	324 390	311 372
VALEUR LIQUIDATIVE	107,147	106,521
TAUX DE RENDEMENT	4,39%	4,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-09

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-09 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons de Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 24 111 448 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'actif net
TITRES OPCVM	50 617	1 011 162	1 038 060	2,98%
FCP AAA	2 641	266 023	277 131	0,80%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	515 189	1,48%
GO SICAV	2 301	237 049	237 615	0,68%
SANADETT SICAV	75	8 086	8 125	0,02%
Obligations et valeurs assimilées	214 650	22 362 727	23 073 388	66,26%
Emprunts d'Etat	4 850	5 030 227	5 201 157	14,94%
BTA_6.75_07/2017	1 100	1 131 407	1 159 724	3,33%
BTA_6.9_05/2022	1 000	980 700	1 016 693	2,92%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 078 875	1 131 392	3,25%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 839 245	1 893 347	5,44%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 044 963	8,74%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 044 963	8,74%
Emprunts de sociétés	205 100	14 465 000	14 827 269	42,58%
AB_10A_29/01	1 000	80 000	83 184	0,24%
AB_20A_21/05	3 000	285 000	294 838	0,85%
AB09/B_15A_30/09	5 000	500 000	505 338	1,45%
AIL05/1_5A_16/08	5 000	100 000	101 952	0,29%
ATB_10A_25/05	2 000	160 000	163 982	0,47%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 025 451	2,95%
ATL04/2_5A_31/03	5 000	100 000	104 235	0,30%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	896 000	921 530	2,65%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	300 000	305 257	0,88%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	80 000	82 462	0,24%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	500 000	514 526	1,48%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	300 000	300 067	0,86%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	500 058	1,44%
BTE2009_10A_15/09	5 000	500 000	506 214	1,45%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	192 000	192 368	0,55%
CIL04/2_5A_31/03	3 000	60 000	62 541	0,18%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	660 000	668 000	1,92%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	400 000	417 780	1,20%
GL03/1_7A_30/07	1 500	30 000	30 764	0,09%
GL03/2_7A_20/02	2 500	100 000	105 178	0,30%
GL04/1_5A_12/01	11 100	222 000	234 488	0,67%
HL08/1_5A_12/05	3 000	240 000	248 493	0,71%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	160 000	165 212	0,47%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	160 000	164 377	0,47%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	160 000	164 377	0,47%
STB08/2_16A_18/02	10 000	1 000 000	1 045 162	3,00%
TL04/2_5A_31/03	3 500	70 000	72 964	0,21%
TL04/2_5A_31/03	3 000	60 000	62 541	0,18%
TL05/1_5A_28/10	3 000	60 000	60 598	0,17%
TL06/1_5A_15/11	3 000	120 000	120 804	0,35%
TL07/1_5A_28/10	5 000	400 000	419 261	1,20%

UF05/1_5A_01/09	10 000	200 000	203 476	0,58%
UF08_5A_14/03	7 000	560 000	583 376	1,68%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 800 000	3 876 958	11,13%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	300 000	306 462	0,88%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	210 000	212 996	0,61%
TOTAL		23 373 889	24 111 448	69,24%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des actions	276 016	167 471
Revenus des BTA	393 572	484 840
Revenus des BTZ	148 289	24 939
Revenus des obligations de sociétés	677 214	783 873
Total	1 495 091	1 461 123

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-09 à 9 784 144 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, bons de trésor court terme, et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Billets de Trésorerie	6 075 113	6 300 388	18,09%
PRE-COMPTE	6 075 113	6 300 388	18,09%
CIL_2000_5,1_90J	1 979 857	1 991 495	5,72%
HOLIV_500_7_1820J	395 445	487 764	1,40%
RAN_450_7,1_1820J	354 911	443 835	1,28%
SOTUV_1000_5,3_90J	989 539	994 769	2,86%
STEQ_600_6,6_190J	583 843	588 945	1,69%
STEQ_800_6,6_190J	778 457	797 165	2,29%
TFAC_T_1000_5,250_60J	993 061	996 415	2,86%
Dépôt à terme	3 000 000	3 002 032	8,62%
ABC_500_5,78_030310	500 000	501 510	1,44%
ATB_1000_4,70_30122009	1 000 000	1 000 209	2,87%
BTK_1500_4,70_30122009	1 500 000	1 500 313	4,31%
BTC	480 384	481 724	1,38%
BTC_16 NOVEMBRE 2010_4,20%	480 384	481 724	1,38%
TOTAL	9 555 497	9 784 144	28,10%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des billets de trésorerie	327 483	270 667
Revenus des BTC	49 907	19 164
Revenus des autres placements monétaires	28 572	23 761
Revenus des certificats de dépôt	-	21 146
Revenus compte courant rémunéré	-	891
Total	405 962	335 629

4.5- Note sur le capital

la variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 589 858 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	1 562 773
Variation de la part Revenu	27 085
Variation de l'Actif Net	1 589 858

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant:	31 904 713
Nombre de titres :	311 372
Nombre d'actionnaires :	353
Souscriptions réalisées	

Montant:	171 659 002
Nombre de titres émis :	1 675 295
Nombre d'actionnaires nouveaux :	306

Rachats effectués

Montant:	170 325 114
Nombre de titres rachetés :	1 662 277
Nombre d'actionnaires sortants :	226

Capital au 31-12-2009

Montant:	33 238 601 (*)
Nombre de titres :	324 390
Nombre d'actionnaires :	433

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice 2009.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part capital de début de période	33 238 601
Variations des plus ou moins values potentielles	21 610
Plus values réalisées sur cession de titres	227 959
Régularisation des sommes non distribuables	-20 684
Capital au 31-12-2009	33 467 486

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2009 s'élève à 352 945 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Rémunération du gestionnaire	347 045	317 991	29 054
Rémunération du dépositaire	5 910	5 917	-17
Total	352 945	323 908	29 037

4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Rémunération du CAC	14 547	6 625	7 922
Redevance CMF	39 892	38 623	1 269
TCL	4 014	3 668	346
Jetons de présence	1 679	3 965	-2 286
Frais bancaires	1 153	1 464	-311
Frais de publicité	5 083	4 399	684
Total	66 368	58 744	7 624

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention, l'écart entre les commissions de gestion facturées et celles fixées conventionnellement s'élève à 10 355 DT au titre de l'exercice 2009.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION s'élève à 347 045 DT TTC au titre de l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, la société AXIS CAPITAL GESTION détient 1 197 actions au capital d'AXIS TRESORERIE SICAV.

- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par actions	2009	2008
Revenus des placements	5,860	5,770
Charges de gestion des placements	-1,088	-1,040
Revenu net des placements	4,772	4,730
Autres charges	-0,205	-0,189
Résultat d'exploitation	4,568	4,541
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,592	-0,486
Sommes distribuables de l'exercice	3,976	4,055
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,703	0,745
+ ou - values potentielles sur cession de titres	-0,067	0,050
Régularisation du résultat non distribuable	-0,064	-0,225
Sommes non distribuables de l'exercice	0,706	0,470
Distribution des dividendes	-4,055	-4,239
Valeur Liquidative	107,147	106,521
Ratios de gestion des placements		
	2009	2008
Charges de gestion / actif net moyen	1,04%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	4,02%

5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2010 AS 295